

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Calvados

Arrondissement de Caen

Commune de SOIGNOLLES



## ARRETE MUNICIPAL N° 1 / 2021

### **De mise en congé de maternité de Mme COLLEU Gladys Grade Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Le maire de la Commune de Soignolles,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires nommés dans des emplois à temps non complet,

Vu le code de la Sécurité sociale,

Vu le certificat médical fixant la date présumée de l'accouchement au 01/03/2021,

Vu le certificat médical plaçant Mme COLLEU Gladys en congé pour grossesse pathologique à compter du 7 janvier 2021 pour une durée de 11 jours.

### ARRÊTE :

- **Article 1** : Mme COLLEU Gladys, au grade d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe, est placée en congé de maternité à compter du 18 janvier 2021, pour une durée de 16 semaines.
- **Article 2** : Mme COLLEU Gladys percevra pendant cette période l'intégralité de sa rémunération.
- **Article 3** : La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :
  - Notifié à l'intéressée.
  - Ampliation du présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la commune et affichée sera adressé à :
  - Monsieur le Préfet du Calvados,

- Monsieur le Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à Soignolles, le 7 Janvier 2021

Le Maire, Patricia FIEFFÉ

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le ...12...10...11...2021.

Signature de l'agent :



PREFECTURE DU CALVADOS  
21 JAN. 2021  
COURRIER